

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 avril 2024

L'an 2024 et le 11 avril à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes sous la présidence de Madame GOFFINET Stéphanie, Maire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 05/04/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/04/2024.

Présents : Mme GOFFINET Stéphanie, M. DUFOUR Christian, M. GILLET Pascal, M. VINCENT Éric, M. GELLY Vincent, M. BOULAY Gérard, M. CARBONNIER Christophe, M. GOFFINET Yan, Mme GUESDON Denise.

Pouvoirs : M. LANGLOIS Jean-François donne pouvoir à M. BOULAY Gérard

Absente : Mme LAMOUR Stéphanie,

Secrétaire de séance : Monsieur Christian DUFOUR est désigné secrétaire de séance

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L. 5211-1 et L. 2121-7 du Code général des collectivités publiques

Les élus n'ayant fait aucun commentaire sur le compte-rendu du conseil municipal du 22 mars, il est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- ❖ Taux impositions 2024
- ❖ Compte de Gestion 2023 – Commune
- ❖ Compte Administratif 2023 – Commune
- ❖ Affectation résultat 2023 – Commune
- ❖ Subvention exceptionnelle budget Assainissement
- ❖ Budget Primitif 2024 – Commune
- ❖ Compte de Gestion 2023 – Assainissement
- ❖ Compte Administratif 2023 – Assainissement
- ❖ Affectation résultat 2023 – Assainissement
- ❖ Budget Primitif 2024 – Assainissement
- ❖ Groupement de commande vidéoprotection
- ❖ Approbation RPQS 2023 – Assainissement
- ❖ Divers

I. TAUX IMPOSITION 2024

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition sur la commune pour l'année 2024.
Adopté à l'unanimité.

II. COMPTE DE GESTION 2023 – COMMUNE

Le Conseil Municipal accepte le compte de gestion 2023 dressé par le Comptable du Trésor de Pithiviers qui est identique au compte administratif 2023.
Adopté à l'unanimité.

III. COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – COMMUNE

Madame le Maire s'étant retirée, sous la présidence de M. DUFOUR Christian, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2023 qui fait ressortir un excédent de fonctionnement de 46 628.74 € et un déficit d'investissement de 730.32 €.

Approuvé par 9 voix pour.

IV. AFFECTATION RESULTAT 2023 – COMMUNE

Le Conseil Municipal affecte la somme de 222 949.76 € au 002 de la section de fonctionnement et 730.32 € au 001 de la section investissement.

Approuvé à l'unanimité.

V. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE BUDGET ASSAINISSEMENT

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil que lors de la réunion Eau et Assainissement du 4 avril dernier, les membres du conseil ont accepté de réaliser la création du nouveau bassin d'infiltration à la lagune. Elle présente le devis modifié de l'entreprise MERLIN TP d'un montant de 84 933.50 € HT et indique que pour réaliser ces travaux, le budget de la commune doit verser une subvention exceptionnelle de 17 681.18 € afin d'éviter une hausse excessive du prix de l'assainissement.

Adopté à l'unanimité.

VI. BUDGET PRIMITIF 2024 – COMMUNE

Le Conseil Municipal examine et vote le budget primitif 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

- **103 334.47 €** en section d'investissement avec un déficit reporté de 730.32 €.
- **348 225.76 €** en section de fonctionnement avec un excédent reporté de 222 949.76 €.

Madame le Maire explique que la nomenclature M57 donne la faculté au conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Le conseil municipal sera informé de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Adopté à l'unanimité.

VII. COMPTE DE GESTION 2023 – ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal accepte le compte de gestion 2023 dressé par le Comptable du Trésor de Pithiviers qui est identique au compte administratif 2023.

Adopté à l'unanimité.

VIII. COMTE ADMINISTRATIF 2023 – ASSAINISSEMENT

Madame le Maire s'étant retirée, sous la présidence de M DUFOUR Christian, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2023 qui fait ressortir un déficit de fonctionnement de 5 679.19 € et un excédent d'investissement de 16 190.41 €.

Approuvé par 9 voix pour.

IX. AFFECTATION RESULTAT 2023 – ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal affecte la somme de 11 898.36 € au 002 de la section de fonctionnement et 51 247.53 € au 002 de la section investissement.

Approuvé à l'unanimité.

X. BUDGET PRIMITIF 2024 – ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal examine et vote le budget primitif 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

- **102 530.96 €** en section d'investissement avec un excédent reporté de 51 247.53 €.
- **64 177.00 €** en section de fonctionnement avec un excédent reporté de 11 898.36 €.

Adopté à l'unanimité.

XI. GROUPEMENT DE COMMANDE VIDÉOPROTECTION

Le Maire présente aux membres du conseil la convention concernant la constitution d'un groupement de commande pour la vidéoprotection afin de favoriser la pertinence d'un maillage territorial efficient permettant ainsi d'augmenter les chances de résoudre les délits. Elle propose d'y adhérer.

Approuvé à l'unanimité.

XII. APPROBATION RPOS 2023 – ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2023 du service assainissement de Grangermont.

XIII. DIVERS

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil que les élections européennes ont lieu le dimanche 9 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **22h17**.

Le secrétaire
Christian DUFOUR



En Mairie, le 11/04/2024
Le Maire,
Stéphanie GOFFINET

